

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL



PROCES VERBAL DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE  
DU  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU  
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-SENEGAL

Le mardi 23 décembre 2014 à 9h 50 mns, s'est tenue au Radisson Blu Hôtel, la vingtième réunion ordinaire du Conseil de Surveillance du Millenium Challenge Account-Sénégal, sous la présidence de monsieur Abdoulaye DIANKO, présent du Conseil.

La réunion a dument été convoquée le 15 décembre 2014 par le Président du Conseil de Surveillance, conformément aux termes du Millennium Challenge Compact (ci-après « Compact ») conclu entre les Etats Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millenium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), et la République conformément aux termes (1) du Millenium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), la République du Sénégal, agissant par son gouvernement (ci-après « Gouvernement ») signé le 16 septembre 2009 ; et (2) du décret n°2009-1447 du 30 décembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Millenium Challenge Account Sénégal (ci-après « MCA-Sénégal ») à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 septembre 2014 ;
3. Examen de la situation d'exécution des travaux et des points critiques ;
4. Approbation du Plan de Passation des Marchés Révisé couvrant la période d'octobre 2014 à mars 2015 ;
5. Approbation de l'avenant n° 2 au contrat n° MCA-S/RR/2012/053, entre le MCA Sénégal et le Groupement SGS SEENEGAL/SGS CZECHÉ ;
6. Approbation de l'Avenant n°4 au Contrat N°RFP-QCBS-RR04-SN entre le MCA Sénégal et le Groupement Louis Berger – AGEIM- Ingénieur Conseil - pour la supervision des travaux de la RN6 ;
7. Ajustement salarial du personnel de MCA-Sénégal au titre de l'année 2015 ;
8. Questions diverses, Informations sur les prochaines étapes, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance.

## **I. MEMBRES DU CONSEIL :**

### **1. Membres présents :**

#### **Membres votants :**

- Abdoulaye Dieng Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
- Marième Ndoye Decraene, Ministère chargé des Infrastructures
- Etienne Turpin, Ministère chargé des Collectivités Locales
- Ousmane KA, Ministère chargé du Développement social et du genre
- Amacodou DIOUF, CONGAD
- Mme Aissatou FALL Niang, Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)
- Ababacar SY GAYE, ministère de l'agriculture et de l'équipement rural ;
- El Mansour TALL, Ministère de la Justice ;
- Abdoulaye DIANKO, Président du Conseil de Surveillance, Primature

#### **Observateurs :**

Papa Modou Ndiaye, Directeur Général MCA-Sénégal

Randall Wood, Directeur Résident MCC

### **2. Membres représentés :**

### **3. Membres participants par téléphone ou video conférence : AUCUN**

### **4. Membres absents :**

- Coly SECK, Ministère des Affaires Etrangères
- Mor Talla KANE, Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)
- Chaque membre du Conseil reconnaît avoir été convoqué à cette réunion dans un délai raisonnable.

### **5. Autres personnes présentes : Molly Glenn, Directeur Résident Adjoint du MCC**

- Secrétaire de séance : Mme Khady Sow Ndiaye, Expert Suivi Evaluation MCA-S

Chaque membre reconnaît avoir été convoqué à cette réunion dans un délai raisonnable.

## **II DEBATS :**

### **1. Ouverture de la séance et vérification du Quorum requis**

Le Président du Conseil de Surveillance, président de séance a vérifié et fait constater que le quorum requis pour la tenue de la réunion a été atteint.

### **2. Présentation l'ordre du jour**

Le président a procédé à la présentation de l'ordre du jour. M. El Mansour TALL a proposé qu'un point relatif à l'examen du niveau d'avancement des travaux de la RN6 soit ajouté. Mme Marième NDOYE DECRAENE a suggéré que ce point soit abordé à travers la situation d'avancement et sur les points critiques.

Le président du conseil a proposé que le Directeur Général de MCA-SN mette l'accent sur les points importants du fait que la présentation sur l'état d'avancement a été déjà envoyée aux membres du Conseil.

L'ordre du jour amendé a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 septembre 2014**

Le procès-verbal a été examiné et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec les corrections proposées.

### **4. Examen de la situation d'exécution des travaux et Points critiques**

M. Papa Modou NDIAYE, Directeur Général de MCA-S a fait une présentation résumée de l'état d'avancement des projets comme suit :

Au total, onze (11) contrats de travaux ont été signés dont cinq (05) pour le Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau et six (06) pour le Projet de Réhabilitation des Routes. Sur ces onze (11) contrats, sept (07) sont exécutés dans la zone nord et quatre (04) dans la zone sud.

#### **Travaux dans la Zone Nord**

##### **Projet de Réhabilitation de la Route Nationale n°2 (RN2)**

Le pont de Ndioum a été finalisé et inauguré par Son Excellence M. Le Président de la République. Les travaux de la RN2 sont terminés à 95 %. La seule section de 2 km non revêtue est la traversée du marché de Ndioum. Le contrat a été prolongé de deux (02) mois pour permettre la mise en œuvre d'activités supplémentaires. Mais le problème de délai ne se pose pas car le rendement de l'entreprise fait 8000 ml/jour.

##### **Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau**

##### **Projet Delta**

La construction des lots 1 et 4 est finalisée et les ouvrages réceptionnés en décembre 2014. Les lots 2 et 3 qui concernent le terrassement seront finalisés en juillet 2015, donc avant la fin du Compact. Ainsi, le risque qui pesait sur le lot 2 est levé. Des projections optimistes des équipes d'exécution prévoient la fin des travaux en juin 2015 malgré que le délai contractuel soit en juillet 2015.

#### **Travaux dans la Zone Sud**

Les travaux du pont de Kolda sont finalisés et des réserves environnementales sont émises sur la réception provisoire. Sur les lots 2 et 3, il n'y a pas de risque qui pèse sur les délais et les travaux seront terminés à temps. Le lot 3 est revêtu à plus de 40 % de sol ciment. Par contre des risques persistent sur le lot 1 dont l'état d'avancement actuel est de 25 %. Une avance de démarrage de 20 % a été consentie à l'entreprise Corsan cautionnée à 100 %. L'ANO de MCC a été demandé et obtenu du fait que dans les procédures, si l'avance dépasse les 15 %, il faut l'accord de MCC. Les conditions d'avances supplémentaires exigées à Corsan étaient de recruter des sous-traitants. Ainsi, Corsan a sous-traité avec deux (02) tâcherons qui sont une entreprise locale du nom de Safiedine et une entreprise mauritanienne dénommée EBTR. Ainsi, l'organisation des travaux sur le chantier est la suivante : Corsan exécute du PK0 au PK50 ; EBTR assure la réhabilitation du PK50 au PK75 et Safiedine a la responsabilité de réhabiliter du PK75 au PK116.

L'avancement sur le terrain est faible car le revêtement n'a pas encore démarré. Compte tenu du délai de 9 mois restants, il est difficile voire impossible de finaliser tous les travaux en moins de 9 mois. Les experts du Projet de Réhabilitation des Routes de MCA projettent la finalisation du revêtement sur les 116 km de la RN6 ; par contre l'assainissement ne pourra pas être finalisé d'ici la fin du Compact. La date prévue de fin sur ce lot était de mars 2015. L'entreprise avait émis des réclamations en évoquant le motif le retard de libération des emprises et de la présence de mines sur l'axe alors qu'elle ne disposait pas de cette information. Le conciliateur avait donné raison à l'entreprise sur ces points et un délai supplémentaire de trois (03) mois lui avait ainsi été accordé. Ce

qui ramène la fin des travaux au mois d'août 2015. Beaucoup d'autres réclamations ont été émises par Corsan, mais à l'analyse, le Conciliateur a juste accordé une condamnation de délai et non une condamnation financière. Les motifs évoqués par le Conciliateur sont que même si la libération des emprises avait été faite à temps, Corsan n'était pas bien organisé sur le terrain pour progresser sur les travaux. Pour éviter que de pareilles situations ne se reproduisent, MCA-SN a terminé le déminage sur tous les lots routiers. L'entreprise a proposé un plan d'accélération qui lui permettrait de finir en décembre 2015 (et non au mois d'août) moyennant l'injection de ressources additionnelles par MCA-SN. L'avis du maître d'ouvrage est que l'entreprise est responsable de la réalisation et de la livraison de ce tronçon dans les délais et si des ressources supplémentaires sont nécessaires, il revient à l'entreprise de les trouver elle-même car le retard n'est pas imputable à MCA-SN. Au-delà de toutes ces considérations, le constat fait sur le terrain est que Corsan a des difficultés de trésorerie qui entraînent des retards de paiements des deux (02) sous-traitants engagés sur ce lot malgré le paiement à temps par MCA-SN des décomptes introduits. Je rappelle que le Président Directeur Général de Corsan a été reçu par le Ministre des Infrastructures à Dakar. Aussi, lors de la visite de son Excellence le Président de la République du Sénégal en Espagne, le Président Directeur Général a été reçu et s'était engagé à finir les travaux dans les délais. Mais ce qui est clair, MCA-SN ne va pas payer de plan d'accélération. Devant toutes ces difficultés, MCA avait fait une note à la tutelle en l'occurrence Monsieur le Premier Ministre. Aujourd'hui, le Président Directeur Général est convoqué à Dakar par le Ministre des Infrastructures et une proposition de programme de travail a été faite par le DG de MCA-SN en relation avec la Direction des Routes. Le Président Directeur Général de Corsan est attendu le 14 janvier 2015, une visite de terrain est prévue le jeudi et une réunion de synthèse le vendredi 15 janvier 2015. Auparavant, une réunion de concertation est prévue le 13 janvier 2015 et sera présidée par le Ministre des Infrastructures pour avoir une position commune. Les membres du Conseil de Surveillance disponibles sont invités à prendre part à la réunion du 13 janvier 2015 mais aussi à la visite de terrain. Le vendredi sera mis à profit pour organiser une visite des autres lots de la RN6 au profit des membres du Conseil de Surveillance.

**El Mansour TALL** : je remercie le Directeur Général pour les éclaircissements apportés sur beaucoup d'interrogation tout en me désolant de la situation de la RN6. Je pose la question quelles sont les mesures coercitives à prendre pour amener l'entreprise à respecter les clauses du contrat. En tout état de cause, la conclusion est que rien ne peut être terminé dans les neuf (09) mois restants. Je me félicite aussi que le Ministre des Infrastructures invite le Président Directeur Général de Corsan pour évoquer la question. Vu que le volet assainissement ne sera pas exécuté, je vous invite à réfléchir sur des mesures coercitives à prendre pour obliger l'entreprise à respecter ses engagements pour que le Sénégal ne soit pas perdant.

**Amacodou DIOUF** : Je trouve que c'est une bonne initiative de susciter une réunion autour du Ministre des Infrastructures et de rencontrer le Président Directeur Général de Corsan. Il faut accroître cette possibilité de dialogue. Les visites de terrain par les membres du Conseil de Surveillance aident à décanter la situation. Il faut aussi prendre en compte la complexité du marché, ça anime un dispositif de coopération entre les deux pays. Je pose la question suivante : comme le constat fait est qu'il y aura des retards, quel sera l'impact avec le MCC ?

**Marième Ndoye Decraene** : Je constate que les difficultés constatées sont prises en charge à juste titre et je salue les efforts consentis par MCA-SN dans ce sens. Pour ce qui concerne la concertation avec le Président Directeur Général autour du Ministre, la réussite doit être totale. Si l'entreprise a les capacités financières, elle n'est pas prête à l'injecter sur ce marché, donc il faudra voir comment

aider financièrement Corsan en lui accordant une avance financière sur matériaux fournis ou service fait. Sur le plan technique, l'entreprise n'a pas les capacités au vu des matériaux utilisés. Il faut essayer de gérer la situation en toute intelligence. Je propose qu'on amène l'entreprise à contracter avec d'autres sous-traitants complémentaires locaux et voir si MCA-SN peut payer directement les sous-traitants. Dans cette zone, le travail n'est plus possible à partir du mois de juin. Donc, pour régler la question avant la période hivernale, il s'agira de prendre des dispositions dès à présent. Je trouve que le plan d'accélération proposé n'est pas pertinent au vu du rythme d'avancement. Il faut amener l'entreprise à augmenter le rendement journalier. Je propose aussi de voir avec le Ministère des Finances ce que l'état peut faire tout en réitérant la disposition du Ministère des Infrastructures à résoudre le problème.

**Ababacar SY GAYE :** Je propose qu'on traite cette question avec plus d'égard et de souplesse à l'endroit de Corsan qui ne connaît pas trop bien l'environnement de la Casamance. Il est tombé sur le lot le plus difficile, localisé dans une zone à pluviométrie abondante avec la présence de mines. Si nous sommes convaincus que les difficultés sont seulement financières, MCA-SN devra voir comment l'appuyer.

**Abdoulaye DIANKO :** Il ne doit pas y avoir de sentiment à l'égard de Corsan qui ne nous offre rien. Aujourd'hui, si l'Etat avait commis des manquements, Corsan ne se serait pas gêné à l'amener en contentieux. Il faut de notre côté se préparer à aller en contentieux en étudiant comment utiliser toutes les ressources de ce contrat de manière intelligente. Je pense qu'il faut voir avec le Ministre si l'écueil financier a été réglé. Il faut éviter que Corsan, du fait de manquement ne nous reproche pas quelque chose. Préparons-nous avec nos équipes à aller en contentieux.

**Etienne Turpin :** je salue l'initiative du Président Directeur Général de Corsan de venir au Sénégal mais cela ne signifie pas que les travaux seront finalisés dans les délais. Il faut se préparer au contentieux car même si les 116 km sont finalisés, le volet assainissement ne sera pas bouclé, ce qui serait dommage vu la sensibilité de la zone. L'AGEROUTE devra se préparer à prendre le relais pour finir les travaux. Je propose d'étudier avec la coopération espagnole la possibilité de prendre en charge la finalisation des travaux en prenant des dispositions pour finir au-delà des délais du Compact.

**Baye Ibrahima Diagne :** j'ai deux questions relatives à l'image du Sénégal dans la mise en œuvre du Compact. Les autres pays de la sous-région ont fini les travaux engagés dans le cadre du Compact. Je constate le retard de l'implication de l'Etat qui doit prendre ses responsabilités. Il me semble que l'entreprise est impliquée dans la réalisation des travaux sur le fleuve Gambie. Comment une entreprise défaillante peut gagner un autre contrat.

**Amacodu DIOUF :** Il faut appliquer toutes les dispositions du contrat tout en se préparant au contentieux. Le retard dans les travaux peut être imputé à l'Etat comme au niveau interne de l'équipe de MCA-SN.

Aux mois de juillet et août la zone sera très impraticable, il faudra donc gérer avec intelligence ce contrat pour récupérer l'argent injecté et sensibiliser le Président Directeur Général de Corsan à son arrivée à Dakar.

**Aissatou FALL NIANG :** Est-ce que l'assainissement ne peut pas être réalisé en même temps que le revêtement et éviter ainsi de reverser l'argent à MCC. Je suis sûre qu'il y aura un contentieux avec l'entreprise Corsan.

**El Mansour TALL :** M. Wood avait parlé lors d'une réunion du Conseil qu'une économie pourrait être faite par rapport au niveau de remblais et que cet argent pourrait être réaffecté ailleurs. Si cela est possible, il faut étudier le niveau d'économie réalisée et voir comment réaffecter l'argent économisé. Nous ne devons pas baisser les bras tout de suite en se disant que l'Etat peut financer la finalisation des travaux car il fait face à des contraintes financières et techniques. Sur la Coopération Espagnole, nous n'avons pas de garantie qu'elle va marcher. Donc je propose qu'on retourne vers le contrat pour voir ce qui s'offre à nous. Avec Corsan, il faudra être souple mais ferme.

**Abdoulaye Dieng :** On tire rapidement des conclusions alors que des mesures sont en train d'être prises avec la réunion du 13 janvier 2015 lors de la venue du Président Directeur Général de Corsan.

**Abdoulaye Dianko :** Il y a un manque de volonté de l'entreprise, qui en plus semble être à court de ressources financières. Seuls 50 km sont réalisés et en plus ils peinent à progresser. Comme Corsan a gagné le marché du pont de Gambie, le problème de la capacité financière ne se posera plus. Il faut donc les contraindre à sortir l'argent.

**Ousmane KA :** Je suis d'accord avec les deux options : la voie diplomatique à travers la coopération espagnole et le contentieux. Les espagnoles ne vont pas aliéner le cadre de coopération entre les deux pays acquis depuis longtemps. On leur concède le problème du déminage et de l'environnement difficile de la zone mais personnellement je ne vois pas de problème financier.

**Papa Modou Ndiaye :** Toutes ces questions soulevées nous affirment qu'il faut au niveau de MCA communiquer davantage car il y a des questions posées qui ont déjà été prises en charge par MCA-S. La question de résiliation du contrat avec Corsan est dépassée et le niveau de risque a été baissé car on pensait ne rien pouvoir faire avec cette entreprise. La route RN6 va se faire avec ou sans les fonds du Compact. Mais l'objectif de MCA-S, c'est de la réaliser avec les fonds du Compact. Il y aura de l'argent destiné à la RN6 même sans la Coopération espagnole. Si à la fin du compact on arrive à circuler sur la route, c'est déjà un grand acquis. L'assainissement se fait parallèlement, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas zéro assagissement mais le risque c'est de ne pas être finalisé d'ici la fin du Compact. Le rendement de l'entreprise qui est de 400 ml/jr est très faible. Le calcul fait est que même avec un rendement de 400 ml /jr, les deux sous-traitants ajoutés à Corsan donnent ensemble un avancement 1200 ml/jr. Je dois dire que la situation s'est nettement améliorée maintenant. Concernant les économies financières sur la RN6, elles ont été réalisées mais seront retournées après le 23 septembre 2015. Ceci pose le problème de respect des engagements de l'Etat. MCC n'a pas accepté de financer un km de route supplémentaire car l'Etat n'a pas respecté ses engagements vis-à-vis du FERA. Pour l'engagement relatif au déminage, l'argent a été reçu au mois de décembre c'est-à-dire avec six mois de retard. Heureusement que MCA-S n'a pas attendu la mise en place de l'argent et a trouvé des alternatives pour progresser sur le déminage en mobilisant les intérêts générés par le projet.

Pour la souplesse évoquée par certains membres du Conseil de Surveillance, je dois vous dire que Corsan est une entreprise difficile et MCA-S ne lui fait pas confiance. MCA-S ne peut pas payer une activité non réalisée. Pour toutes les réclamations de Corsan portées, le conciliateur a donné raison à MCA-S. je précise que tous les manquements de l'entreprise sont aujourd'hui documentés et constituent une base solide pour les réclamations et litiges ultérieures.

Je dois rappeler que le Directeur Général de Corsan avait été convoqué par MCA, MCC, Mme Decraene autour du Ministre mais il n'y avait pas eu de visite de site. L'appui de l'Etat est appréciable et la convocation du Directeur Général à nouveau entre dans ce cadre.

**Abdoulaye Dieng** : Je dois donner des précisions sur la non disponibilité de l'argent destiné à payer les frais de déminage.

**Papa Modou Ndiaye** : La proposition d'avance sur matériaux proposée par Mme Decraene est déjà faite par MCA. C'est ce qui explique les fonds disposés par Corsan. Aujourd'hui, le meilleur décompte de Corsan s'élève à 1 milliard de FCFA. Et avec la mobilisation de deux sous-traitants, le montant des décomptes sera largement amélioré. Le montant du contrat de base a baissé car il y a eu une reconception de l'ouvrage. MCA-S veut faire plus que le rôle de MO tout en se limitant au rôle de MO.

Pour le marché du pont de Gambie, il est acquis avec l'Etat gambien et non sénégalais.

**Randall Wood** : Pour MCC, la position de Corsan est inexplicable et injustifiable. Il y a six entreprises sur le terrain et seul Corsan n'a pas été capable de gérer les travaux avec une avance de 10 % et une demande d'avance supplémentaire. MCC est d'accord avec la position de MCA par rapport à Corsan. Le plan d'accélération n'en est pas un en réalité. L'Espagne a un taux de chômage de 25 % et cherche à se positionner sur le marché sénégalais. Il y a un problème de financement mais Corsan a de l'argent. Je me demande si Corsan ne cherche pas à se positionner en Gambie en déployant tous les moyens acquis avec le contrat de la RN6 en laissant tomber nos travaux. Et je me demande combien on payera avant l'échec.

**Marième Ndoye Decraene** : Je pense que le management de Corsan a été mis au courant tardivement des problèmes de la RN6. Comme Corsan cherche à s'implanter en Afrique où elle voudra gagner le maximum de marchés, la gestion de ce contrat avec MCA est très importante à leur niveau. Lors de la réunion avec le Président Directeur Général de Corsan, il s'agira d'être ferme.

**Papa Modou Ndiaye** : S'agissant de cette réunion, les membres du Conseil de Surveillance pourront confirmer leur présence. La mission aura lieu du 14 au 17 dans la zone sud. La réunion avec le Ministre est prévue le 13 janvier 2015 à partir de 9h au Ministère. Déjà Mme Decraene, le président du Conseil de Surveillance, le représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan seront représentés.

Pour clore ce point, le président a fait un résumé des points importants : tous les intervenants sont d'accord sur la fermeté vis-à-vis de du management de l'entreprise Corsan. Le Conseil recommande de faire appel à toutes les ressources qu'offre le contrat pour tirer le maximum de ce contrat ; et contraindre l'entreprise à respecter ses obligations contractuelles.

##### **5. Approbation du plan de passation des marchés Révisé couvrant la période d'octobre 2014 à mars 2015**

M. Mor FAYE, Directeur de la Passation des Marchés de MCA-S a présenté le plan de passation amendé. Il a d'abord rappelé que le plan qui couvre la période octobre 2014 - mars 2015 a été approuvé par le Conseil de Surveillance en septembre 2014. Suite à certaines modifications intervenues et justifiées par les besoins de conduite d'activités additionnelles, ce plan a été amendé et fait l'objet d'un partage avec les membres du Conseil de Surveillance en vue de son approbation. M. Faye a ensuite présenté le plan en mettant en exergue les activités nouvelles devant faire l'objet de marché.

Il s'agit des marchés cités ci-dessous :

ID	MCA REF	Description	Marché		Budget estimé (USD)
			Type	Méthode	
10.31	IWRM24	Formation complémentaire du personnel PMU SAED en MS Project	Services	CI	8,000
13.309	IWRM23	Sélection d'un consultant individuel pour le référencement de la qualité de l'eau dans le Delta	Services	CI	70,000
23.3	ES21	Services de consultant pour l'Elaboration et édition d'un guide de bonnes pratiques pour les bases chantiers dans le cadre de l'Accord d'Entité avec la DEEC	Services	SBQC	25,000
23.102	ES17	Acquisition d'intrants agricoles destinés aux PAP bénéficiaires des blocs maraîchers sur le Lot 1 de la RN6	Biens	Cotation	60,000
23.103	ES18	Acquisition d'équipements d'irrigation (Binettes, Sceaux, Râteaux, Arrosoirs, Pulvérisateurs portés de 10 litres, Pelles bêches, Brouettes, etc) destinés aux PAP bénéficiaires des blocs maraîchers sur le Lot 1 de la RN6	Biens	Cotation	100,000
31.310	ME19	Sélection d'un cabinet pour la conduite des enquêtes O/D sur la RN6, la RN4 et les ponts de Kolda et Ndioum	Services	SBQC	120,000
31.311	ME20	Session de recyclage (M&E Staff) sur le logiciel STATA	Services	CI	10,000
31.312	ME21	Sélection d'un cabinet pour la conduite d'une campagne de comptage sur la RN2	Services	SBQC	70,000
31.313	ME22	Formation des points focaux en suivi-évaluation	Services	CI	15,000
41.117	PA06	Divers équipements pour Labo Genre( appareil photo, GPS, onduleur et téléphone portable)	Biens	Cotation	7,000
41.119	PA08	Acquisition de rayonnages et matériel d'étalage des lots a vendre	Biens	Cotation	10,000
41.120	PA09	Acquisition d'une (01) moto destinée à l'UMO Ngallenka	Biens	Cotation	5,000
41.121	PA10	Acquisition de 04 ordinateurs, 04 imprimantes, 04 Scanners et 04 appareils photo numérique y compris les consommables informatiques pour les DREEC	Biens	Cotation	13,000
41.439	PA82	Sélection de Commissaires-priseurs pour la vente aux enchères des actifs résiduels après distribution aux bénéficiaires	Prestation services	Cotation	70,000
41.440	PA83	Location de dépôts pour la vente aux enchères des biens	Prestation services	Cotation	40,000

A la suite de cette présentation, les débats se sont poursuivis :

**Amacodou DIOUF :** On va essayer de positiver. L'interprétation qu'on va faire va poser un problème de continuité de conduite de la ressource et de la rationalité de la dépense. Si c'était des dépenses de capitalisation, de finalisation des travaux, de liquidation, le Conseil de Surveillance pourrait comprendre mais à 9 mois de la fin du Compact certaines activités ne se justifient pas. Pour la formation sur Ms Project, je trouve que les personnes formées à MCA-S devaient assurer la démultiplication de la formation aux autres personnes. Je ne pense pas que les gens ont encore besoin de dépenser pour être formés.

Le référencement de la qualité de l'eau dans le Delta devait être fait bien avant de pousser les producteurs vers la conduite d'activités maraîchères. Pour l'enquête Origine Destination (O/D), je trouve que l'AGEROUTE peut le faire et je ne suis pas d'accord sur le comptage de la RN2. En résumé, ceci pose un problème de moralité de certaines dépenses d'un point de vue éthique et technique. Par contre, pour le programme administratif, toutes les dépenses sont justifiées.

**Abdoulaye Dieng :** Je trouve que toutes les activités de formation sont les bienvenues et profitent au personnel de MCA.



**Marieme Ndoye Decraene :** Je pense que les activités sont pertinentes et opportunes si elles sont éligibles mais il faut qu'on ait une visibilité sur l'agenda de mise en œuvre. Je propose que l'on couple le comptage et l'enquête OD et demande qui sera les bénéficiaires des acquisitions ?

**El Mansour TALL :** Je fais mienne toutes les observations bien détaillées de M. Diouf et trouve exagérés certains montants accordés à la formation, aux consultants... Je cite le cas de l'activité de référencement de la qualité de l'eau dans le Delta pour 70 000 qui devait être conduite bien avant aujourd'hui, le comptage et l'enquête OD... Les montants payés à ces consultants me gênent énormément bien que les arguments techniques aient été exposés. Et je me demande pourquoi recruter un consultant individuel spécialiste en passation de marché alors que MCA-S a un Directeur de Passation des Marchés.

**Ousmane KA :** Compte tenu du chemin critique restant avant la fin du Compact, il serait intéressant de voir comment manager toutes ces activités de consultation, formation... Je suis d'accord avec la formation en MS Project vu qu'il y a des démissions de personnes en charge de la planification. Par contre, pour le labo Genre, est ce que ces besoins n'étaient pas préalablement identifiés pour leur permettre de faire leur travail. Qu'est ce qui explique ce nouveau besoin d'appui institutionnel à 9 mois de la fin du programme ? Concernant le volet communication, je félicite le Directeur Général de MCA-S sur la communication planifiée, car je trouve qu'il faut davantage communiquer. Je demande la différence entre les activités « Conception et réalisation de petits supports de communication imprimés » et « Sélection d'un Cabinet de Communication » ? Qu'est ce qui est conception/réalisation et supports de communication ?

**Abdoulaye Dianko :** Je trouve qu'on peut faire confiance à l'équipe de MCA pour le choix des activités inscrites au Plan de Passation des Marchés, mais je trouve que les montants sont exorbitants : sont-ils des montants réels ou des prévisions ?

**Etienne Turpin :** Le montant de 60 000\$ pour la vente aux enchères d'avoir résiduels me pose problème. A-t-on besoin de payer autant pour la vente aux enchères ?

**Abdoulaye Dianko :** Un commissaire-priseur ne coûte pas cher, c'est juste 5 % du montant total.

**Papa Modou Ndiaye :** Je rappelle que tous les trimestres, MCA-S soumet une demande de financement à partir de requête sur MS-project. Au sein de MCA-S, il y a des planificateurs chargés d'élaborer les plans de travail. Avec les démissions de ces derniers, MCA-S a dû recruter pour les remplacer. Or, les personnes recrutées ne maîtrisent pas le niveau de détail et de rigueur pour faire toute la planification sur MS-project. MCA-SN est obligé de les former pour leur permettre de mener à bien leur travail. Pour le référencement de la qualité de l'eau, nous avons reçu une lettre du Gouverneur de la région de Saint Louis nous avisant que l'eau de l'émissaire versé n'est pas de bonne qualité. Nous avons alors demandé à un consultant de vérifier la qualité de l'eau déversée.

Les PAP vulnérables ont tous été indemnisés mais des montants faibles ont été payés à certaines d'entre elles. MCA a décidé de les accompagner à travers la conduite d'activités maraîchères en finançant l'acquisition d'intrants et de petits matériels.

Pour le comptage et l'enquête Origine Destination, ce sont les indicateurs du projet. Avant le démarrage du Compact, une situation de référence avait été faite et à la fin du projet, il faut étudier à nouveau pour voir les changements intervenus à savoir si le trafic a été boosté, si les personnes empruntent la route, si le niveau de transport des marchandises a augmenté ?...

Le budget inscrit dans ce plan est tout à fait prévisionnel ; il s'agit d'une estimation pour éviter des allers et retours entre MCA et le Conseil de Surveillance car quand il y a une variation de plus de 10 % sur le budget prévisionnel, MCA-SN est obligé de revenir vers le Conseil pour l'approbation.

Pour la passation des marchés, le Directeur travaille seul actuellement car son assistant a démissionné. Pour le remplacer, MCA-SN veut recruter un consultant car à ce stade de la mise en œuvre, le projet n'est plus attractif et on est obligé d'augmenter le paiement pour recruter quelqu'un.

Pour la communication, nous avons cherché à séparer la conception et le cabinet de consultant. Lors de l'inauguration du pont de Ndioum, MCA-SN s'est rendu compte de la nécessité de beaucoup communiquer et le recrutement du cabinet entre dans ce cadre.

Concernant les immobilisations, je dois préciser que dans le cadre du plan de clôture, tout doit être remis aux administrations.

Pour le laboratoire genre, des doctorants travaillent dans le cadre du contrat signé entre MCA et le laboratoire genre pour conduire une enquête de vulnérabilité. Ces doctorants ont besoin de petits matériel (téléphone, GPS,...) quand ils rendent sur le terrain.

Le Directeur Général a indiqué que MCA est prêt à supprimer certaines activités du PPM qui posent problème au Conseil de Surveillance.

**Abdoulaye DIANKO :** Pour le petit matériel, il s'agira d'ajouter etc... après appareil photo, GPS, onduleur et téléphone portable comme la liste n'est pas exhaustive.

Le président a fini par demander aux membres du Conseil de Surveillance de valider le plan et de suivre la réalisation. Certaines activités seront réalisées alors que d'autres non, il s'agira pour MCA de venir partager le niveau de mise en œuvre des activités programmées dans le PPM.

**Amacodou DIOUF :** Le problème d'approbation du PPM ne se pose pas mais les membres du COS sont là pour défendre les intérêts du peuple sénégalais. On se félicite qu'il y ait une équipe dynamique, qui booste les choses mais je rappelle que chacun travaille selon sa conscience. Si MCA-SN pense que cela vous met à l'aise pour mener à bien ce travail allez-y.

**Le Conseil a approuvé à l'unanimité des Membres présents le plan de passation des marchés amendé pour la période octobre 2014-mars 2015.**

#### **6. Approbation de l'avenant n° 2 au contrat n° MCA-S/RR/2012/053, entre le MCA Sénégal et le Groupement SGS SEENEGAL/SGS CZECHÉ**

Le mémorandum sur la proposition d'un avenant n°2 au contrat signé avec SGS a été présenté par M. Bakary BA qui a évoqué les deux raisons justificatives de cet avenant ; il s'agit de l'insuffisance de la durée initiale et la prolongation de 2,5 mois du délai d'achèvement des travaux de la RN2 et qui font que la fin du contrat est prévue au 31 mars 2015 en lieu et place du 15 janvier 2015. La prolongation de délai est liée à la mise en œuvre de travaux supplémentaires pour mieux sécuriser et mieux équiper la route. Même si l'entreprise termine les travaux à temps, les travaux de protection et d'équipement supplémentaire avec commande de matériaux en dehors du pays et des délais de livraison relativement longs vont au-delà du délai contractuel. Le coût total de l'avenant est de 166 590 400 F CFA.

**El Mansour TALL :** Les deux éléments cités pour justifier l'avenant, à savoir l'insuffisance de la durée initiale et la prolongation de 2,5 mois du délai d'achèvement des travaux me posent problème. Il faut distinguer les situations et ne pas les mettre dans le même lot. S'il y a des personnes dont la justification du prolongement des activités est pertinente, pour d'autres par contre ceci ne se justifie pas, c'est le cas pour l'équipe topographique où il faudra garder le technicien et libérer l'ingénieur.

Aussi, je ne vois l'utilité de faire travailler le technicien laboratoire et l'Expert Social et Genre. Ceci évitera de surcharger les montants. Concernant le problème de matériaux il faut admettre le manque de rigueur dans la gestion de ce travail. J'estime que l'avenant peut être accepté pour une catégorie de personnes et pas pour d'autres.

**Abdoulaye DIANKO :** En quoi MCA –SN est tenu de reconduire les coûts unitaires vendus par l'ingénieur ? Ces montants ne soit-il pas négociables ?

**Amacodou DIOUF :** Jurisprudence pour jurisprudence, dès l'instant qu'on a signé un contrat, on ne peut pas revoir le coût de l'avenant. C'est dans le code des marchés.

**Abdoulaye DIANKO :** Je trouve que c'est absurde de reconduire le montant, c'est pour protéger les intérêts de l'Etat.

**El Mansour TALL :** Le problème de coût ne se pose pas mais plutôt le coût de l'opportunité ; faut-il prolonger ou pas ?

**Ousmane KA :** Je veux l'aborder autrement s'il y a un avenant il s'agira de l'aborder sous l'angle de la justification d'un avenant ou d'un nouveau contrat.

**Etienne Turpin :** En regardant le tableau, je me demande s'il n'y a pas de régularisation d'un montant donné alors qu'on a tenu compte de la date de fin du contrat et logiquement ces contrats ont expiré.

**Amacodou DIOUF :** Il faut analyser la proposition en articulant la date initiale proposée et en attaquant la durée initiale proposée par rapport à la durée totale. Pour l'insuffisance de la durée je trouve que la colonne durée supplémentaire est la variable de trop qu'il faut attaquer.

Sur la durée de l'avenant, les deux motifs évoqués ne peuvent pas changer le contenu des travaux. L'avenant se justifie car on peut admettre le principe d'avenant. Ainsi, on peut accepter la prolongation du contrat car c'est pour assurer la supervision mais pour quelle durée ? Si on ne l'articule pas par rapport aux travaux restants, on est out.

MCA-SN n'avait pas besoin de préciser l'information détaillée sur la date de mobilisation ; en plus le détail sur le personnel, la durée en homme, mois etc. n'avait pas sa raison d'être. Ceci a été ajouté pour les besoins de rationalité de l'argent et je trouve ça excellent. Le Conseil de Surveillance a juste besoin de savoir ce que SGS nous coûte pour la durée supplémentaire. En résumé, il faut retenir la nécessité de signer un avenant et je suis d'accord et le calcul d'homme heure doit être relevé au second plan. MCA-SN ne devait pas s'intéresser à ce détail.

**Abdoulaye DIENG :** Je ne vois pas le problème, c'est un avenant qu'il faut signer car il faut assurer la supervision des travaux.

**Aissatou Fall Niang :** Est-ce que le contrat a expiré ?

**Bakary BA :** MCA-SN a signé un contrat avec SGS et a besoin que SGS reste jusqu'à la fin des travaux. Pour les besoins du rapport final, SGS doit conserver tous ses ingénieurs. Les travaux restant mobilisent aussi bien les ingénieurs que les techniciens. Le budget des équipements à acquérir de l'étranger est puisé des économies faites à la suite de l'optimisation de la conception.

**Abdoulaye DIANKO :** Le contrat initial devait finir en mars 2015.

**Aissatou Fall Niang :** Pourquoi on prolonge le contrat de personnes dont le contrat a expiré ?

**Papa Modou NDIAYE :** Le contrat est un contrat avec le cabinet SGS et non avec ses experts. C'est un contrat de type forfaitaire c'est-à-dire par rapport au temps passé. Si MCA-SN décide de prolonger le temps de présence, il devra en conséquence payer le coût de cette durée additionnelle. SGS doit rester jusqu'au 15 mars 2015. Avant la signature d'avenant, le personnel devait travailler jusqu'au 15 janvier ; à présent, la fin prévue est le 15 mars 2015. MCA a besoin du personnel du 15 janvier au 15 mars 2015. Le montant de 166 millions de F CFA s'explique car le pont a démarré avant la route RN2 alors que dans la planification initiale les deux contrats (pont et route) devaient démarrer en même temps. La durée pour le projet route est de 24 mois alors que le temps final est de 26.2 mois.

**El Mansour TALL :** Je prends acte des explications fournies par Bakary comme j'avais demandé un distinguo entre le personnel cadre et les techniciens. Les réponses fournies appellent d'autres questions. Lors des prochaines réunions, MCAS devra donner la situation des économies réalisées, les activités prévues avec ces économies et pourquoi certaines activités sont réalisées et d'autres non. Il s'agira de faire le point de toutes les économies réalisées ainsi que le niveau de respect des engagements de l'état.

**Le Conseil a approuvé à l'unanimité des Membres présents l'avenant n°2 au contrat n°MCA-S/RR/2012/053, entre le MCA-Sénégal et le Groupement SGS SENEGAL/SGS CZECHÉ.**

**7. Approbation de l'Avenant n°4 au Contrat N°RFP-QCBS-RR04-SN entre le MCA Sénégal et le Groupement Louis Berger – AGEIM- Ingénieur Conseil - pour la supervision des travaux de la RN6**

Le mémorandum sur la proposition d'un avenant n°4 au contrat N°RFP-QCBS-RR04-SN entre le MCA Sénégal et le Groupement Louis Berger – AGEIM- Ingénieur Conseil - pour la supervision des travaux de la RN6 signé avec SGS a été présenté par M. Bakary BA qui a évoqué les raisons justificatives de cet avenant qui sont l'actualisation du montant du marché ; le renforcement de l'équipe Hygiène Santé Sécurité sur le lot 1 ainsi que le renforcement de l'équipe de supervision du lot 1 selon l'accord de MCA-SN ; le prolongement des délais d'achèvement des travaux sur les différents lots et enfin la prise en charge de l'intervention de l'expert contrat sur le traitement de nombreuses réclamations de Corsan sur le lot 1 de la RN6. Le montant de l'avenant est de 109 652.26 USD et 23 956 159 F CFA.

**El Mansour TALL :** En se référant à la page 7 du mémorandum, je trouve inadmissible ce niveau de minoration qui fait qu'on passe du simple au double dans un contrat initial. Ensuite, y a-t-il eu reprise ou non des travaux ? S'il y a reprise, cela veut dire que ce qui a été fait n'était pas bon. Quelle conséquence MCA-SN en a tiré car il ne peut payer si le travail réalisé n'est pas de qualité.

**Amacodou DIOUF :** Je demande si les dispositions de PPM sont conformes aux dispositions du marché public de MCC car dans le code de l'Etat du Sénégal, l'avenant ne doit pas dépasser 30 % du montant du marché. Il s'agit ici de mettre en exergue les dispositions que MCC vous permettent.

**Papa Modou NDIAYE :** La reprise des études topographiques est réelle. L'état a remis un dossier d'appel d'offre où les études topographiques ne sont pas faites sur le terrain. MCA était obligé de reprendre ces études. De même les études sur la réinstallation ont été aussi reprises car MCA a trouvé plus de 4650 personnes sur l'emprise du chantier alors que le dossier mentionnait au départ la présence de zéro Personnes Affectées par le Projet (PAP).

Pour la supervision par Louis Berger sur le lot 1 : deux sous-traitants sont mobilisés par Corsan et pour permettre à Louis Berger d'assurer en même temps la supervision de ces travaux, il lui faudra trois (03) équipes de supervision sur le terrain.

Les dispositions appliquées par MCA-SN en matière de PPM sont celles de MCC.

**Randall Wood** : En 2009 à la signature du Compact sur la base des dossiers incomplets, MCA a dû reprendre toutes ces études.

**Marième Ndoye Decraene** : Il faut interpréter, il faut comprendre que c'est un nouveau marché et non un avenant.

**Amacodou DIOUF** : L'appellation avenant est bonne car c'est une continuation de la mission étude et supervision.

**Le Conseil a approuvé à l'unanimité des Membres présents l'avenant n°4 au Contrat N°RFP-QCBS-RR04-SN entre le MCA Sénégal et le Groupement Louis Berger – AGEIM- Ingénieur Conseil - pour la supervision des travaux de la RN6**

#### **8. Ajustement salarial du personnel de MCA-Sénégal au titre de l'année 2015**

Le point sur l'ajustement salarial a été introduit par **Papa Modou NDIAYE**.

L'ajustement salarial est de 3 % accordé sur le salaire annuel des agents de MCA pour leur permettre de faire face au coût de la vie. Ces ajustements sont contractuels.

**Amacodou DIOUF** : Combien MCA-SN a gagné suite aux nombreuses démissions intervenues ? La gestion doit s'en préoccuper pour voir si une augmentation de plus pourrait être accordée. Il faut voir les variations de la masse salariale suite au départ pour voir combien MCA a gagné.

**Le Conseil a approuvé à l'unanimité des Membres présents l'ajustement salariale de 3 % du personnel au titre de l'année 2015.**

#### **9. Questions diverses, Informations sur les prochaines étapes, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance.**

**El Mansour TALL** : On nous avait fait voir la possibilité d'un deuxième compact ou d'un prolongement de l'actuel compact. Qu'en est-il exactement ?

**Randall Wood** : Chaque année, au mois de novembre/décembre, le Conseil de Surveillance de MCC se réunit pour décider des compacts éligibles. Le Sénégal n'est pas éligible pour le moment car son compact est en cours. Il faudra attendre le mois de décembre 2015 pour savoir l'éligibilité du pays.

### **III FIN DE LA REUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 13h 38 mn.

Validé par Papa Modou NDIAYE

Approuvé par Mr Abdoulaye DIANKO

Secrétaire du Conseil de Surveillance

Président du Conseil de Surveillance